



## COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

### La MRC de La Côte-de-Beaupré annonce la mise en place d'actions au bénéfice de la protection de son patrimoine bâti

**Château-Richer, le 5 mars 2021.** – Des investissements de plus de 1,4 M de dollar provenant de la MRC, du ministère de la Culture et des Communications (MCC) et des municipalités participantes, nous permettent d'annoncer aujourd'hui la mise en place d'actions visant à améliorer la connaissance, la mise en valeur, la protection et la transmission du riche patrimoine bâti de la Côte-de-Beaupré.

Cette annonce fait suite à celle faite par la députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, Mme Émilie Foster, au nom du MCC, en novembre dernier, qui confirmait l'octroi à la MRC d'une aide financière de 731 712 \$ via son *Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier* (PSMMPI). À ce montant, s'ajoute la contribution financière de la MRC au Programme d'un montant de 394 800 \$ et la contribution des municipalités participantes (109 512 \$). Ces investissements visent à :

- Offrir un programme d'aide à la restauration bonifié pour les bâtiments de valeur patrimoniale forte, supérieure et exceptionnelle ;
- Restaurer deux bâtiments patrimoniaux de propriété municipale ;
- Offrir les services d'une agente de développement en patrimoine immobilier.

Également, la MRC confirme un montant supplémentaire de 165 000 \$ pour le financement d'un programme encourageant la restauration de propriétés privées de valeur patrimoniale faible et moyenne.

#### Précisions sur les programmes d'aide financière à la restauration patrimoniale

**Programme d'aide à la restauration pour les bâtiments de valeur patrimoniale forte, supérieure et exceptionnelle :** Grâce à ce programme, financé par le MCC et la MRC, c'est 750 000 \$ qui sont disponibles (jusqu'au 31 mars 2023) pour encourager les propriétaires privés dans leurs projets de restauration. Cette aide financière s'adresse aux propriétaires de bâtiments de valeur patrimoniale forte, supérieure et exceptionnelle inscrits à l'inventaire du patrimoine bâti de la MRC et assujettis à un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) dans leur municipalité. Selon la nature des travaux, les propriétaires pourront bénéficier d'une aide financière couvrant de 60 à 75% de la facture jusqu'au montant maximum de 50 000 \$ pour la restauration de toiture et de 35 000 \$ pour tous les autres travaux admissibles.

### **Programme d'aide à la restauration pour les bâtiments de valeur patrimoniale moyenne et faible :**

Ce programme, entièrement financé par la MRC, permet d'encourager la restauration de bâtiments de valeur patrimoniale faible et moyenne, assujettis à un PIIA. Les propriétaires de ces biens pourront bénéficier d'une aide financière couvrant 40% de la facture des travaux admissibles jusqu'à un maximum de 25 000 \$.

Les citoyens qui souhaitent obtenir de l'information supplémentaire sur ces programmes peuvent communiquer avec Mme Mélissa Ennis, Agente de développement en patrimoine immobilier à la MRC de La Côte-de-Beaupré. Ils peuvent effectuer des demandes d'aide financière dès maintenant. Toutefois, toute demande de subvention doit être approuvée par le Comité Patrimoine et le Conseil de la MRC avant le début des travaux.

### **Citations**

*« Grâce aux investissements annoncés aujourd'hui, la MRC de La Côte-de-Beaupré poursuit ses objectifs de protection et de mise en valeur de son riche patrimoine bâti. La culture et le patrimoine sont au cœur de nos préoccupations régionales. La présence de nombreux bâtiments d'intérêt patrimonial, témoins de l'évolution de notre architecture sur plus de 400 ans, contribue à l'unicité et la distinction de notre territoire. Les actions mises en place contribueront à l'évolution de notre milieu de vie en respect de ses caractéristiques propres. »* souligne M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré et maire de L'Ange-Gardien.

Les règlements relatifs aux programmes d'aide à la restauration peuvent être consultés via le site Internet [www.mrccotedebeaupre.com](http://www.mrccotedebeaupre.com) (rubrique Notre MRC/Règlements). Plusieurs informations intéressantes à propos du patrimoine culturel de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont aussi communiquées via le site internet [www.patrimoinecotedebeaupre.com](http://www.patrimoinecotedebeaupre.com).

- 30 -

Information : Mme Mélissa Ennis  
Agente de développement en patrimoine immobilier – MRC de La Côte-de-Beaupré  
(418) 824-3420 poste 224  
[sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca](mailto:sarp@mrccotedebeaupre.qc.ca)